



Imposer et protéger sa marque en ligne au Canada

Deuxième partie – Atténuation des risques relatifs aux marques sur les réseaux sociaux et dans le cadre du commerce électronique

Octobre 2020

En bref :
Plus que jamais, la marque d'une entreprise peut être son actif le plus précieux. Les marques doivent réfléchir attentivement à des plans en cas de crise sur les médias sociaux, y compris des politiques en matière de surveillance, de suivi et d'intervention.

Titre : Établissement de la marque et tempêtes sur les médias sociaux

Principaux points à retenir :

- L'impact négatif d'une tempête sur les réseaux sociaux et les dommages causés à la réputation d'une marque peuvent dépasser de beaucoup les coûts liés à un litige.
- Mettre en place un programme de surveillance des médias sociaux. Que se dit-il sur votre marque en ligne? La surveillance peut aider à repérer les problèmes émergents et permettre à votre entreprise d'y répondre avant qu'une tempête ne prenne forme.
- Mettre en œuvre votre plan en cas de crise sur les médias sociaux, ou le mettre à jour régulièrement. Ce plan devrait inclure le processus de suivi de votre entreprise, lequel est susceptible de comprendre le recours à des conseillers en relations publiques et à des conseillers juridiques externes spécialisés dans le domaine.
- Avant de diffuser des excuses publiques (s'il y a lieu), assurez-vous d'obtenir l'approbation préalable des conseillers juridiques pour veiller à ce que ces déclarations ne portent pas préjudice à la position juridique de votre entreprise à une date ultérieure.
- N'oubliez pas le secret professionnel. Faites attention de ne pas discuter de stratégies juridiques avec des conseillers en relations publiques externes qui pourraient être pertinentes dans le cadre d'une poursuite éventuelle. Ces discussions peuvent faire perdre la protection du secret professionnel.
- Il s'agit d'un domaine qui devient de plus en plus important pour la surveillance du conseil.

Personne-ressource clé



Elizabeth Williams
Associée, avocate, agente de marques de commerce
T : +1 403 267 8383
elizabeth.williams@nortonrosefulbright.com